



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

JANVIER

LE 09 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 09 janvier 2017, au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin	Madame Johanne Bergeron
Madame Johanne Morissette	Madame Lise Ouellette
Madame Caroline Breault	Monsieur Claude Beaudoin

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2017-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. Retour sur la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2016 à 19 h 30.
2. Projet de résolution.

ADOPTÉE

2017-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 05 DÉCEMBRE 2016

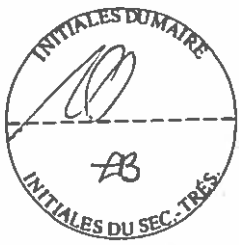
CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 05 décembre 2016 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le libellé de la résolution #2016-12-170 du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 05 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. De modifier la résolution #2016-12-170 en ajoutant au premier paragraphe suite au montant de 725,44 \$ la phrase suivante :
« Parce que l'achat du compteur d'eau a été fait sans résolution ».
2. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2017-01-003

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 DÉCEMBRE 2016 À 19 H

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvere tenue le 21 décembre 2016 à 19 h a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

2017-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 DÉCEMBRE 2016 À 19 H 30

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvere tenue le 21 décembre 2016 à 19 h 30 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le libellé de la résolution #2016-12-206 du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 21 décembre 2016 à 19 h 30;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. De modifier la résolution #2016-12-206 en ajoutant l'article 2.1 suivant :
« 2.1 Contribution financière de Saint-Sylvere :
2017 50 000 \$
2018 55 000 \$
2019 60 000 \$ »
2. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

COMITÉ OMH

La conseillère, madame Johanne Morissette mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 16 janvier 2017.

QUESTIONS FAMILIALES (PFM, MADA)

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 19 janvier 2017.

LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne la réception de la programmation d'hiver par la poste et que la prochaine rencontre aura lieu le 13 février 2017.

MAISON DES JEUNES

La conseillère, madame Johanne Bergeron mentionne que le nom de la Maison des jeunes est « Le dôme ».

RÉGIE DES DÉCHETS

La conseillère, madame Lise Ouellette mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 21 février 2017.

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin effectue le suivi de la rencontre :

- Le comité est en préparation pour le carnaval.

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 18 janvier 2017 13 h à la MRC.

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - DÉCEMBRE 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement émis en décembre 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CORRESPONDANCE - DÉCEMBRE 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de décembre 2016 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2017-01-005

COMPTES DE DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de décembre 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 93 108 16 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de décembre 2016, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE

2017-01-006

VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - LISTE

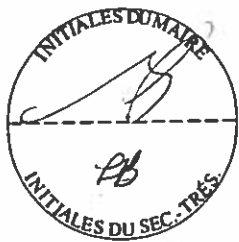
CONSIDÉRANT la liste des immeubles endettés envers la Municipalité de Saint-Sylvere en date du 09 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit, sous l'ordre du Conseil municipal, transmettre avant le 13 janvier 2017, la liste des immeubles à vendre pour non-paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :

1. Que le Conseil municipal nomme les immeubles suivants pour lesquels il désire faire vendre pour non-paiement de taxes:

Matricule	Lots
0221-87-0550	CSGPL-369
0223-02-2510	CSGPL-433
0418-55-7045	CSGPL-398
0525-07-8570	CSGPL-545 ET CSGPL-546
0626-18-9585	CSGL-587
0626-36-9095	CSGL-588, CSGL-589 ET CSGPL-590
0824-28-7550	CSGPL-599
0825-00-9025	CSGPL-597 ET CSGL-598
9720-49-2220	CSGPL-352



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2. Que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit transmettre à la MRC de Bécancour, le 13 janvier 2017, la liste des immeubles pour lesquels des taxes municipales de 2014 et ou postérieures à 2014 comprenant les intérêts, demeurent impayés en date du 13 janvier 2017.

ADOPTÉE

2017-01-007

CONTRAT DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT que l'échéance du contrat de l'adjointe administrative est le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT que la résolution #2016-12-208 prévoit une indexation de 2 %;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :

1. De renouveler le contrat de l'adjointe administrative pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.
2. Que la rémunération est de 15,19 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

2017-01-008

OMH - ADOPTION DU BUDGET 2017

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les prévisions budgétaires pour l'année 2017 adopté par le Conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation de St-Sylvere (OMH de St-Sylvere);

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de l'Office municipale d'habitation de St-Sylvere (OMH de St-Sylvere) au montant de 100 207 \$.
2. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise, pour l'année 2017, le paiement de la contribution au montant de 5 835 \$.

ADOPTÉE

2017-01-009

SERVICE DE CONSULTATION EXPRESS BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT que le service de consultation express prend fin;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Bélanger Sauvé Avocats S.E.N.C.R.L. datée du 28 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 500 \$ (taxes en sus) pour le renouvellement de l'entente de service de consultation express avec Bélanger Sauvé Avocats S.E.N.C.R.L. pour l'année 2017.

ADOPTÉE

2017-01-010

JEUX D'EAU - VERSEMENT SUBVENTION AGRIESPRIT DE 20 000 \$

CONSIDÉRANT le projet d'implantation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT la réception d'une subvention d'AgriEsprit au montant de 20 000 \$ pour l'implantation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs St-Sylvere est le promoteur;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere verse un montant de 20 000 \$ au Comité des Loisirs St-Sylvere représentant la subvention reçue d'AgriEsprit pour l'implantation de jeux d'eau.

ADOPTÉE

ADMO - ABONNEMENT ANNUEL 2017

Sujet reporté à une séance du Conseil municipal ultérieure.

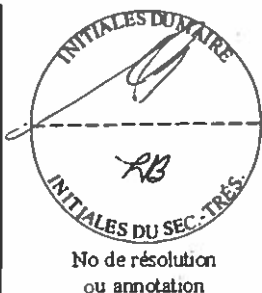
2017-01-011

PG SOLUTIONS INC. - CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR 2017

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien et soutien des applications du logiciel comptable est à renouveler pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise la dépense et le paiement au montant de 5 472,81 \$ (taxes incluses) afin de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications du logiciel comptable avec PG Solution Inc. pour l'année 2017.



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

2. D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document au nom de la Municipalité de Saint-Sylvère.

ADOPTÉE

2017-01-012

NOMINATION COMITÉ DE SÉLECTION POUR POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour le poste de bibliothécaire;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère nomme deux élus pour former le comité de sélection soient madame Chantale Beaudoin et madame Johanne Morissette.

ADOPTÉE

2017-01-013

MANDAT FIRME COMPTABLE POUR AUDIT 2016

CONSIDÉRANT la soumission reçue en date du 17 mai 2016 de Roy, Desrochers, Lambert SENCRL pour la vérification des livres comptable 2016;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 7 595 \$ (taxes en sus) pour la nomination de la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL comme vérificateur comptable externe de la Municipalité de Saint-Sylvère pour l'année 2016 selon la soumission datée du 17 mai 2016.

ADOPTÉE

À 20 h 58 le conseiller, monsieur Claude Beaudoin se retire et à 21 h il regagne son siège.

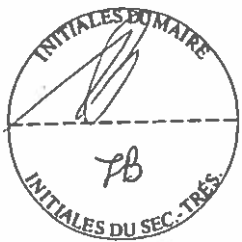
2017-01-014

POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de publier l'offre d'emploi;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère nomme trois élus pour former le comité de sélection pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière soient madame Johanne Morissette, madame Johanne Bergeron et madame Lise Ouellette.
2. D'autoriser une dépense et le paiement pour un montant maximum de 1 000 \$ pour la publication d'une offre d'emploi dans le Nouvelliste.

ADOPTÉE

RETOUR SUR LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 DÉCEMBRE 2016 À 19 H 30

La conseillère, madame Johanne Morissette fait un retour sur la séance extraordinaire du 21 décembre 2016 tenue à 19 h 30.

2017-01-015

MOTION DE NON-CONFIANCE

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin, mentionne à madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière qu'il n'est pas nécessaire de prendre des notes car le projet de résolution sera déposé à la table du Conseil municipal. Par la suite celui-ci en fait la lecture.

MOTION DE NON-CONFIANCE À L'ÉGARD DU MAIRE DE SAINT-SYLVÈRE, MONSIEUR ADRIEN PELLERIN

ATTENDU que nous les conseillers, considérons que monsieur le maire a fait manquements de surveillance dans certain dossier et la comptabilité lors du mandat de l'ex directeur général et secrétaire-trésorier. Et pourtant, ce dernier avait l'information et la preuve dès les débuts de son mandat qu'il devait le surveiller de près;

ATTENDU que c'est notre deuxième directeur général et secrétaire-trésorier qui démissionne lors du mandat en cours de monsieur le maire, Adrien Pellerin;

ATTENDU que monsieur le maire a accepté l'achat et l'installation d'un compteur d'eau fait par madame la directrice générale et secrétaire-trésorière sans résolution;

ATTENDU que monsieur le maire a lu et déposé à la séance extraordinaire du 21 décembre 2016 la lettre de démission de madame Lyne Bertrand, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière pour la Municipalité de Saint-Sylvère, sans nous en parler. Alors que la majorité du conseil avait pris comme décision à la séance de travail, du 12 décembre 2016, de laisser retomber la poussière et de s'en reparler après les fêtes;

ATTENDU que monsieur le maire a signé le contrat de travail de madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière sans consulter et le montrer aux conseillers;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

ATTENDU que monsieur le maire ne nous a pas tenu au courant des heures supplémentaires accomplies par notre directrice générale et secrétaire-trésorière et qu'il nous a jamais prévenus des raisons de son départ avant d'avoir déposé la lettre de démission de madame Lyne Bertrand à la séance extraordinaire du 21 décembre dernier;

ATTENDU que monsieur le maire transmet des informations à un membre du Comité des Loisirs que la Municipalité va lui fournir de l'équipement pour le parc des jeux d'eau sans au préalable nous en avoir parlé. Il dit également que c'est la Municipalité qui va entretenir les jeux d'eau alors que deux conseillers ont eu l'information du Comité des Loisirs lors de leur assemblée annuelle que c'est eux qui vont faire l'entretien des jeux d'eau;

ATTENDU que monsieur le maire autorise de payer un employé municipal à deux taux horaires différents et sans que nous ayons cette information et sans avoir vérifié s'il y a une résolution qui autorise ce mode de paiement;

ATTENDU que monsieur le maire veut donner des mois supplémentaires à un citoyen de Saint-Sylvère pour entreposer ses biens dans une partie du garage municipal sans preuve écrite et sans notre accord;

ATTENDU que monsieur le maire accorde une dépense de 13 000 \$ environ pour l'entretien de la patinoire alors que ça coutait de 4000 \$ à 5 000 \$ au Comité des Loisirs;

ATTENDU que monsieur le maire ne travaille pas en équipe, n'est pas rassembleur et qu'il ne nous donne pas toutes les informations nécessaires pour prendre de bonnes décisions;

ATTENDU que suite à certaines accusations d'harcèlement venant de monsieur le maire, Adrien Pellerin, adressées aux conseillers, il sera difficile d'appeler ou envoyer un e-mail à notre maire ou notre directrice générale pour obtenir des informations par crainte d'être faussement de nouveau accusé d'harcèlement;

ATTENDU qu'il est du rôle du Conseil municipal de prévenir et de préserver les intérêts des citoyens de la Municipalité de Saint-Sylvère;

DONC, je propose un vote de non confiance envers Monsieur le maire, Adrien Pellerin.

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À CINQ CONTRE UN DES CONSEILLERS
PRÉSENTS CE QUI SUIT:

1. Un vote de non confiance envers monsieur le maire, Adrien Pellerin.

Ceux qui votent POUR : Madame Chantale Beaudoin, madame Johanne Morissette, madame Johanne Bergeron, madame Lise Ouellette et monsieur Claude Beaudoin.

Celle qui vote CONTRE : Madame Caroline Breault.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

ADOPTÉE SUR DIVISION 5 CONTRE 1

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin, mentionne qu'il veut garder le document. Madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière propose de se rendre au bureau municipal après la séance pour en faire une photocopie. Comme le document est manuscrit, celui-ci est remis à la conseillère, madame Johanne Morissette, pour qu'elle puisse le dactylographier et le remettre à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

2017-01-016

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 57
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

ADRIEN PELLERIN
Maire

LYNE BERTRAND
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière